Image not found or type unknown

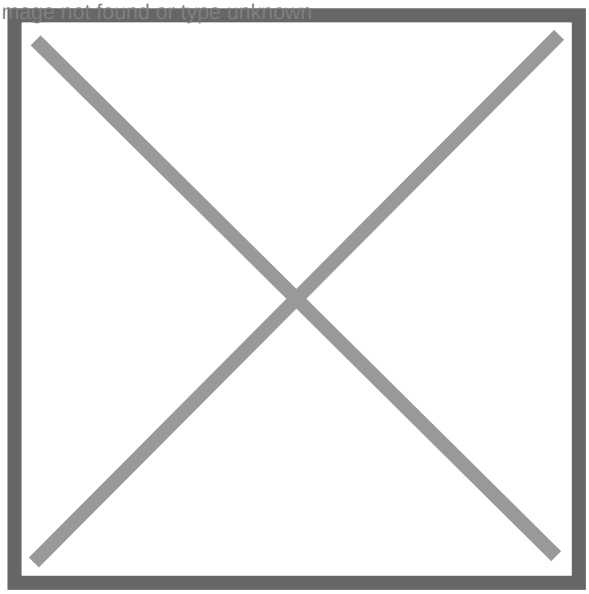

Prise en charge de traites cradit auto après divorce

Par **fimina**, le **08/04/2008** à **10:56**

Bonjour,

pendant notre mariage (en séparation de biens), mon mari a souscrit un crédit pour un véhicule m'étant destiné (carte grise à mon nom). Nous avons divorcé il y a un an, et le crédit courre toujours..... sur le jugement de divorce, il est bien stipulé que le véhicule m'appartient. Que se passerait il si mon ex-mari cessait de payer les traites de la voiture?

Je vous remercie d'avance de votre réponse

E. RENAUD

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés